Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20 JUIN 2023
ID : 085-200023778-20230615-DCB2023_05_05-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE AGGLOMÉRATION

RELEVE DE LA DECISION N° 2023 05 05

Prise par le Bureau de la Communauté d'Agglomération
Lors de sa réunion du 15 juin 2023
(*en application de la délibération du Conseil Communautaire en date du 30 juillet 2020 portant délégation de compétence au Bureau*)

L'an deux mille vingt-trois, le 15 juin, le Bureau du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 8 juin, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise, à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Présents : François BLANCHET, Isabelle TESSIER, André COQUELIN, Kathia VIEL, Thierry FAVREAU, Xavier BERNARD (*en remplacement d'Isabelle DURANTEAU*), Yann THOMAS, Frédéric FOUQUET, Jean SOYER, Philippe MOREAU, Hervé BESSONNET, Laurent DURANTEAU, Lucien PRINCE, Dominique MALARY, Séverine BESSONNET, *Conseillère déléguée,* Nicole BOULINEAU, *Conseillère déléguée.*

Excusée : Isabelle DURANTEAU.

Budget annexe « Assainissement Régie » : Recours à une ligne de crédit de trésorerie

Afin de financer les besoins ponctuels de trésorerie du budget annexe ASSAINISSEMENT REGIE, il est proposé de contractualiser une ligne de trésorerie, d'un montant de deux millions d'euros et d'une durée d'un an.

A cet effet, le service « Finances » a mis en concurrence plusieurs établissements financiers, dont les principales caractéristiques des offres reçues sont les suivantes :

Budget Annexe ASSAINISSEMENT RÉGIE
Proposition de ligne de Crédit de Trésorerie
(pour préfinancement d'investissement)

	Crédit Agricole	Banque Populaire	Société Générale	Crédit Mutuel	Caisse d'Epargne	Banque Postale
Index	EURIBOR 3 MOIS moyenné 3.17% (avril 2023)	EURIBOR 3 MOIS 3.469 % (09/06/23) ou TAUX FIXE = 4,15%	EURIBOR 1 MOIS 3.29 % (09/06/23)	EURIBOR 3 MOIS 3.469 % (09/06/23)	EURIBOR 1 semaine 3.128% (09/06/23)	€STR 3.147% (09/06/2023) ou TAUX FIXE = 4,45%
* Calcul des intérêts	365 jours	360 jours	360 jours	365 jours	360 jours	360 jours
Paiement	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel	trimestriel
Marge	0,32%	0,48%	0,55%	0,60%	0,35%	0,79%
* Commission d'engagement	0,08% soit 1 600€	0,06% soit 1 200 €	0,04% soit 800 €	néant	0,10% soit 2 000 €	0,10% soit 2 000€
* frais de dossier	néant	200,00 €	néant	2 000,00 €	néant	
* Commission de non-utilisation	néant	néant	néant	néant	0,05%	de 0,10% à 0,20%
* Minimum de déblocage	pas de minimum	50 000 €	200 000 €	par tranche de 10%	pas de minimum	10 000 €
*Déblocage/Remboursement des fonds	Jour J + 2 ouvrés	demande avant 12h00 virement J après 12h00 virement J+1	demande avant 10h00 virement J après 10h00 virement J+1		demande avant 16h30 virement J+1 après 16h30 virement J+2	demande avant 9h30 virement J après 9h30 virement J+1
* Durée	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an	1 an
Total frais d'engagement	1 600,00 €	1 400,00 €	800,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
Total frais si non utilisation sur l'année	1 600,00 €	1 400,00 €	800,00 €	2 000,00 €	3 000,00 €	6 000,00 €

Le Bureau Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération
ZAE du Soleil Levant
CS 63669 - Givrand
85806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Téléphone 02 51 55 55 55
Courriel accueil@payssaintgilles.fr

Envoyé en préfecture le 20/06/2023
Reçu en préfecture le 20/06/2023
Publié le 20 JUIN 2023
ID : 085-200023778-20230615-DCB2023_05_05-DE

Vu la délibération n°2020-4-02 en date du 30 juillet 2020 portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,
Vu le rapport et le tableau d'analyse des offres suite à la consultation lancée pour disposer d'une ligne de trésorerie d'un montant de deux millions d'euros,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de désigner le Crédit Agricole pour contracter une ligne de trésorerie dans les conditions fixées dans le dans le rapport ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toute pièce relative à ce dossier.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 20 juin 2023

Le Président,

COMMUNAUTE d'AGGLOMERATION Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :

- de la transmission au contrôle de légalité le : 20 JUIN 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 20 JUIN 2023

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.